

## RÉSUMÉ DE LA SEANCE DU 28 MARS 2017

Présents : Aloyse SCHILTZ, Lucien SETTINGER échevins ; Claude AREND, Roger BEISSEL, Carlo HANSEN, Pit MARNACH, Claudio MONGELLI, Damien SAGRILLO, conseillers.

Excusés : Marie-Louise AULNER, bourgmestre ; Carlo HEUERTZ, Marcel MOUSEL, conseillers.

### 1) Questions écrites posées par les membres de « Är Equipe ».

*A quel stade êtes-vous dans l'élaboration de la taxe de stationnement et quels parkings seront soumis à cette réglementation ? (recette de 40.000 EUR dans le budget)*

L'échevin SETTINGER répond que l'installation de parcmètres est prévue sur les parkings « op der gare » à Aspelt et « Lëtzebuurgerstrooss » à Frisange. La recette de 40.000,-€ est calculée sur l'exploitation maximale des toutes les places disponibles.

Le conseiller BEISSEL demande pourquoi le parking du cimetière à Aspelt ne fait pas partie de la liste ? Il relève que la modification ponctuelle du PAG mise en place par la majorité actuelle limite l'exploitation commerciale à 1/3 de la surface de l'immeuble dans la zone protégée et s'arrête donc juste aux limites de la propriété de Madame le bourgmestre AULNER. Ceci permet de continuer à louer l'immeuble à des fins 100% non-résidentiels. Il soupçonne que la vraie raison de ne pas installer de parcmètres au parking du cimetière est que les véhicules de la société louant l'immeuble en question puissent continuer d'y stationner gratuitement.

Le conseiller AREND demande fermement au conseiller BEISSEL d'arrêter ses provocations et insinuations à l'égard du bourgmestre AULNER. De par le passé, ses accusations à l'égard du bourgmestre AULNER donnaient plus l'impression de relever d'une vendetta personnelle que d'un apport constructif. Vouloir maintenant l'accuser de sécuriser des emplacements de stationnement pour son locataire frise tout simplement le ridicule. Le conseiller BEISSEL ferait mieux d'œuvrer pour le bien des citoyens de la commune que de constamment chercher à discréditer le bourgmestre AULNER.

L'échevin SETTINGER ajoute que les membres de la coalition doivent s'accorder sur les détails des parcmètres et des zones de stationnement résidentiel.

*Quelle est le statut du projet de réaménagement du Presbytère à Aspelt en logements sociaux et quelle destination sera donné au « Poarsall » ?*

L'échevin SCHILTZ répond que 4 logements sont prévus dans la maison paroissiale. Concernant la salle paroissiale, il faut noter que le collège échevinal dispose d'un devis pour une réfection de 350.000,-€ et d'un devis pour une reconstruction complète de 550.000,-€. Le jardin de 20 ares pourrait devenir un jardin public, accessible à tous, pour y favoriser l'échange et la création de liens amicaux. La gestion du tout pourrait être assurée par l' AIS, la Caritas ou l'office social. Le tout est actuellement en planification.

Le conseiller BEISSEL remarque qu'un an plus tôt, ce projet était présenté en toute urgence et que maintenant seulement le collège échevinal commence à développer les différentes possibilités. Est-ce vrai que, comme énoncé par l'échevin SETTINGER lors de l'assemblée générale de la chorale d'Aspelt, l'immeuble n'est pas conforme ?

L'échevin SETTINGER explique que suite à l'achat par la commune de Frisange, l'immeuble doit être mis aux normes. A cette fin, les associations ont été priées de quitter les lieux pour le premier avril de cette année. L'échevin SCHILTZ explique que ceci est en guise de préparation du projet.

Le conseiller MONGELLI s'étonne que l'architecte fournisse des devis, sans fournir d'avant-projet sommaire. Le conseiller AREND précise qu'il n'existe pas encore de devis, ni de projet final et que Mr. BEISSEL pourra bien délibérer sur ce projet dès qu'il sera à l'ordre du jour.

*Quelle est votre projet pour changer ou améliorer le règlement concernant l'attribution de subventions pour énergies renouvelables ?*

L'échevin SCHILTZ répond que la commune dispose d'un règlement visant une diminution du CO<sub>2</sub>. Seulement 2 à 3 demandes ont été introduites depuis la mise en place du règlement. Ce règlement devrait être revu et est actuellement en discussion dans les différentes entités.

Le conseiller BEISSEL ajoute que ce règlement ne profite qu'aux propriétaires d'immeubles et non à toute la population. La subvention de l'acquisition d'appareils gros-ménagers moins gourmands en énergie et autres ressources contribuent bien plus à l'amélioration du bilan énergétique global et s'adresse à tous les habitants sans exception.

## **2) Correspondance**

- L'échevin SETTINGER informe que le blocage du « Hoenerwee » est mis en place et que le marquage doit être finalisé et les signaux lumineux restent à installer. Les propriétaires seront invités pour leur remettre leurs télécommandes.

## **3) Approbation de la Convention 2017 « Office Social commun de Bettembourg, Roeser et Frisange »**

Le conseil communal décide d'approuver la convention 2017 conclue le 27 février 2017 entre l'office social Commun des Communes de Bettembourg, Roeser et Frisange, et le Ministère de la Famille et de l'Intégration comme présenté.

Vote : unanime

## **4) Approbation de l'annexe à la Convention Tripartite « Maisons Relais pour Enfants » pour l'année 2017**

Le conseil communal décide d'approuver l'annexe à la convention tripartite « Maison relais pour enfants » comme présenté.

Vote : unanime

## **5) Approbation acte de vente de terrains du 09 mars 2017**

Le conseil communal décide d'approuver l'acte de vente du 09 mars 2017 entre la « partie venderesse » et l'Administration Communale de Frisange pour un montant de 7.436,81 € pour 19,20 ares. Il s'agit de la deuxième moitié du jardin du château d'Aspelt et il s'agit d'une régularisation de très longue date.

Vote : unanime

**6) Présentation et dépôt des statuts « Chorale Ste Cécile Uespelt »**

Le conseil communal prend note des statuts « Chorale Ste Cécile Uespelt a.s.b.l.».

**7) Approbation Devis**

Le conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant la « Mise en place d'un système de lecture à distance pour compteur d'eau » comme présenté et portant sur le montant de 60.000,- €.

Vote : unanime

**8) Approbation Devis**

Le conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant le « Etudes concept mesures anti-crues » comme présenté et portant sur le montant de 70.000,- €.

Vote : unanime

*Le conseiller BEISSEL rappelle au collège échevinal de ne pas oublier le nettoyage des cours d'eaux en période hivernale. L'échevin SCHILTZ répond que le bourgmestre va intervenir auprès de l'AGE pour procéder avec ces travaux pour les endroits où ils n'ont pas été faits. Le conseiller SAGRILLO estime que le coût des études est bien trop élevé. Les données topographiques sont par exemple disponibles sur le site internet geomap.lu. Il juge que le contribuable est dupé par ces experts.*

**9) Approbation devis**

Le conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant le « Désherbeur mécanique » comme présenté et portant sur le montant de 45.000,- €.

Vote : unanime

**10) Approbation devis**

Le conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant le « Matériel entretien espaces verts » comme présenté et portant sur le montant de 45.000,- €.

Vote : unanime

**11) Approbation devis**

Le conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant le « Plan directeur du site de la mairie à Frisange », devis comme présenté et portant sur le montant de 19.890,- €.

Vote : unanime

*Le conseiller BEISSEL remarque que le plan demandé lors d'une séance précédente du conseil communal fait toujours défaut.*

## **12) Présentation plan pluriannuel**

L'échevin SCHILTZ présente le plan pluriannuel.

*Le conseiller BEISSEL demande des explications supplémentaires :*

- *Pourquoi est-ce qu'en 2018 et 2019 sont prévues beaucoup de recettes et les années suivantes beaucoup de dépenses?*
- *Que veut dire l'augmentation des dépenses en matière de protection sociale prévues en 2018 pour un total de 1,8 millions d'€ ?*

*L'échevin SCHILTZ dit ne pas répondre à cette question, car il se dit ne pas être en totale connaissance de ce point de l'ordre du jour, comme il s'agit du ressort de Madame AULNER.*

## **13) Fixation des taux multiplicateurs en matière d'impôt foncier et d'impôt commercial pour l'année d'imposition 2018**

Le conseil communal fixe les taux comme suit :

<b>Impôt</b>	<b>Taux</b>	<b>Catégorie d'immeuble</b>
A	600%	Propriétés agricoles
B1	850%	Constructions industrielles et commerciales
B2	600%	Constructions à usage mixte
B3	320%	Constructions à autres usages
B4	320%	Maisons unifamiliales, maisons de rapport
B5	600%	Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation
B6	600%	Terrains à bâtir à des fins d'habitation
Impôt commercial :		300 %

Vote :

Oui : AREND, HANSEN, SAGRILLO, SCHILTZ, SETTINGER,

Non : BEISSEL, MONGELLI, MOUSEL

## **14) Décision de principe concernant la mise en place d'un cimetière forestier en partenariat avec la Commune de Weiler-la-Tour**

Le conseil communal donne son accord de principe pour la mise en place d'un cimetière forestier dans la forêt dite « Am Seitert » en collaboration avec la commune de Weiler-la-Tour.

Vote :

Oui : AREND, BEISSEL, MONGELLI, MOUSEL, SAGRILLO, SCHILTZ, SETTINGER,

Non : HANSEN

*Le conseiller HANSEN remarque que le cimetière de Hellange dispose d'un endroit pour la dispersion des cendres. Pourquoi alors ce double-emploi ?*

*L'échevin SCHILTZ répond que certaines personnes jugent cet endroit à Hellange comme trop près des installations catholiques.*

**15) Subside spécial « LASEP »**

Le conseil communal décide d'accorder un subside spécial de 1000 ;- € au comité central de la LASEP.

Vote : unanime

**16) Création d'un poste: « chef d'équipe adjoint » à l'atelier communal**

Le conseil communal décide de créer un nouveau poste « chef d'équipe adjoint » sous le statut de salarié qualifié d'après le contrat des ouvriers de l'état et de le doter de 15 points indiciaires, à faire valoir également en cas de droit à la pension

Vote : unanime

**17) Questions orales au collège échevinal**

a) Questions orales posées par le conseiller AREND :

D'après un article du « Wort », seulement 29 communes disposent d'un agent municipal. Est-ce qu'il ne faudrait pas un règlement communal de police ?

*L'échevin SCHILTZ répond que la commune nécessite bien un tel règlement.*

Est-ce que les plans de construction de la dernière maison dans la rue « um Hau » respectent bien le règlement communal des bâtisses ?

*Le conseiller SAGRILLO, membre de la commission des bâtisses, répond que les plans sont en règle. L'échevin SETTINGER ajoute que le service technique procédera à une vérification.*

b) Questions orales posées par le conseiller MARNACH :

Est-ce qu'on pourrait signaler les marches de la tribune du hall sportif par un autocollant jaune ? Elles sont peu visibles dans la pénombre.

Est-ce que la limite temporaire d'utilisation du bâtiment « Al Gemeng » fixée à 22h00 vaut pour les associations qui louent l'immeuble ou également à ceux qui y sont installés permanent ?

*L'échevin SCHILTZ répond que le collège échevinal a décidé d'autoriser une utilisation après 22h00 pour toutes les associations.*

c) Questions orales posées par le conseiller HANSEN :

Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas de WIFI au hall sportif ?

*L'échevin SCHILTZ répond que le collège échevinal est en train de l'installer.*

d) Questions orales posées par le conseiller MONGELLI :

Que se passera-t-il avec la maison vidée « Dupont » à Aspelt?

*L'échevin SCHILTZ répond qu'il semble qu'une entreprise de bois serait intéressée à s'y installer.*